



Fiscalité en cas de cession d'une entreprise pme

Par **grimaldi**, le **15/01/2012** à **19:51**

Bonjour,

Je désire vendre mon entreprise que j'exploite en nom propre depuis 36ans (artisan commerçant réparateur automobiles). Entreprise créée par moi-même.

L'acquéreur serait mon fils : cession en ligne directe.

Le prix de vente serait de 220000€.

Le montant de cette cession m'oblige-t-il à payer un impôt sur le revenu.

Si la réponse est oui : une vente à terme par paiement fractionné sur 8 années, serait-il préférable pour réduire la fiscalité (l'IR), au cas où il y en aurait une. J'ai lu que les ventes à termes présentaient l'avantage de ne pas être imposé sur le montant de la vente : vrai ou faux dans le cas d'une PME en nom propre ?

S'agissant de mon fils y-a-t-il une particularité au niveau de l'abattement sur donation égale à 156000€ tous les 6 ans ?

Vous avez compris que mon souci est de ne pas payer (si possible) l'IR relatif à cette cession.